



Commune de
PERROY

CONSEIL COMMUNAL

Le Prieuré 5
Case Postale 64
1166 Perroy

E. conseil.communal@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

Perroy, le 7 décembre 2023

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAL

JEUDI 07 DÉCEMBRE 2023
GRANDE SALLE DE PERROY

PRESIDENCE :
M. Antoine Dreier

Le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil et de la municipalité.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel.

34 personnes sont présentes (y compris le Président)

Le quorum étant atteint et les membres ayant été convoqués conformément à l'art. 51 du règlement du Conseil, le président déclare la séance ouverte.

Il informe le Conseil que l'ordre du jour va être modifié avec l'ajout d'un point numéro 11
*Accueil des jeunes citoyens *

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité des conseillers.

2. Procès-verbal du 12 octobre 2023

Le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

La parole n'est pas demandée. On passe ensuite au vote.

Suite au vote à main levée, le procès-verbal de la séance du 15 juin 2023 est accepté à la majorité moins 2 abstentions.

Le Président remercie la secrétaire pour son excellent travail.

3. Communications du Bureau du Conseil

Le Président accueille avec plaisir dans l'assemblée 3 nouveaux jeunes citoyens, et deux d'entre eux ont accepté l'invitation à rester pour le souper de Noël. Au point 11, la Municipalité fera une communication à leur sujet.

Les 22 octobre et 12 novembre ont eu lieu le dépouillement des élections fédérales. Le Président remercie tout le bureau pour le travail effectué et également des remerciements pour les 9 personnes supplémentaires qui sont venus les épauler le 22 octobre dernier.

Le 29 novembre suite à un grand changement informatique pour toute l'administration et le conseil, il y a dorénavant un nouvelle adresse courriel : president.conseil@perroy.ch et l'adresse email du Conseil communal ne change pas et reste conseil.communal@perroy.ch

Le Président communique les dates 2024 des séances prévues, dates qui ont également été transmises via le courriel de convocation de la séance.

- Jeudi 14 mars
- Jeudi 13 juin
- Jeudi 12 septembre (réserve)
- Jeudi 10 octobre
- Jeudi 5 décembre

Dans le cadre du dossier de révocation du syndic Haldimann, il y a eu plusieurs courriers reçus depuis le dernier conseil d'octobre.

11 octobre : courrier du Conseil d'Etat qui déclare irrecevable le recours de M. Haldimann à l'encontre de l'acte par lequel le conseil communal a demandé au conseil d'état la révocation.

12 octobre : courrier reçu de l'avocate de M. Didier Haldimann qui demande que le conseil communal ne soit pas partie à la procédure de révocation.

13 octobre : La DGAIC a rejeté la requête de M. Haldimann qui demandait que le conseil communal ne soit pas associé à la procédure de révocation et ne puisse donc pas prendre connaissance des déterminations de M. Haldimann.

18 octobre : Un autre courrier de la DGAIC stipulant qu'il sera statué ultérieurement sur la demande de M. Haldimann pour une audience publique. La DGAIC prend également acte du mandat de Me Sözerman, conseil pour la Municipalité.

16 novembre : Un courrier de la DGAIC a donné un délai au 11 décembre à M. Haldimann pour déposer un éventuel mémoire sur les observations complémentaires que la Municipalité a adressé en date du 6 novembre. Le courrier réitère qu'il sera statué ultérieurement sur la demande de M. Haldimann pour une audience publique.

Ensuite le Président informe le conseil qu'en date du 13 octobre, il a reçu un courriel d'un conseiller M. Robert Schier qui donne sa démission. Le Président fait lecture au conseil du courriel reçu. Pour donner suite à cette démission le Bureau a convoqué la personne suivante sur la liste des viennent ensuite, c'était Mme. Sylvie Jotterand qui a malheureusement refusé car elle déménage de la commune début décembre. La personne suivante qui a été convoquée est M. Philip Pattis, qui a accepté et sera assermenté lors du point numéro 5.

En date du 18 octobre, une lettre de démission de la secrétaire actuelle Mme Kursner est parvenue au Président, cette lettre a également été envoyée par courriel à tout le conseil en date du 20 novembre 2023. Néanmoins le Président en fait lecture devant l'assemblée. Le bureau du conseil a pris acte de cette démission et remercie la secrétaire de rester jusqu'à la fin de l'année pour permettre une transition en douceur avec le/la remplaçant/e.

Une annonce/offre d'emploi a été publiée le 21 novembre dans le journal de la Côte et également sur internet de la commune. Plusieurs candidatures ont déjà été reçues et seront étudiées ultérieurement.

Au nom du Bureau, de l'ensemble du Conseil, le Président remercie la secrétaire pour le travail fourni pendant les deux ans et demi, période chargée et pas de tout repos. Pour l'excellent saisie des PV's souvent très longs et complexes, l'excellente bonne tenue des archives et la disponibilité malgré les contraintes professionnelles.

Un paquet de chocolat Tristan est offert à la secrétaire sous les applaudissements de conseil.

Mme. Kursner remercie chaleureusement l'assemblée.

Le Président passe ensuite la parole à la municipalité.

4. **Communications de la Municipalité**

La vice-syndic Mme Leprince-Ringuet salue l'assemblée et passe au 1^{er} point qui est sur le projet du local de la fanfare de Perroy. Après plusieurs vérifications, plan et travail il n'est malheureusement pas possible d'intégrer un ascenseur en étant en accord avec les lois anti-feu.

Dans l'attente de trouver une solution pérenne, il a été possible de trouver une solution de salle pour les musiciens. Grâce à la société de gym rolloise qui a cédé sa tranche horaire du mardi soir, la fanfare de Perroy pourra répéter dorénavant le mardi soir dans la grande salle.

Concernant le projet de la plage de Perroy, la Municipalité n'a pas encore en mains tous les éléments chiffrés, car cela prend pas mal de temps. Elle donnera de plus amples informations lors de la séance de mars 2024.

L'installation d'un meilleur accès WIFI dans la grande salle est presque terminé, tout est prêt pour être mis en marche le vendredi 8 décembre.

Le municipal M. Joerg Dreier explique qu'actuellement il y a le curage du réseau des eaux usées sur toute la commune, donc tout sera bien nettoyé pour fin 2023.

Pour la terrasse du Prieuré qui est à paver, il avait été annoncé des travaux mais vu le taux d'occupation de la grande salle et la mauvaise météo de novembre, tout est reporté pour début 2024.

Un flyer tout ménage a été distribué à la population. La commune a un nouvel outil de communication ***COMMUNEApp***, il permet d'informer facilement la population via des notifications.

5. **Assermentation d'un nouveau membre du conseil**

Suite à la démission de M. Schier, le Président convoque devant l'assemblée M. Philip Pattis. Il lui lit *l'article 5 du règlement communal*, serment que le nouveau conseiller doit accepter.

A la fin de la lecture, M. Philip Pattis prête serment et accepte le poste de conseiller communal sous les applaudissements de l'assemblée.

6. **Communications des délégués aux associations intercommunales et régionales**

Mme. Marie-France Bietry demande la parole et communique le rapport mensuel d'ENJEU. Lors du dernier conseil inter-communal du 29 novembre 2023, le budget a été accepté, sur la base de comptes stables. Le budget total est d'environ CHF. 10'400'000. —pour le domaine scolaire, le primaire et le secondaire.

Pour l'accueil de jour, le montant total des subventions des communes est CHF 5'700'000.- Une nouvelle présentation de l'association a été préparée par sa nouvelle directrice, et Mme. Bietry va la transmettre à tous les conseillers via le bureau. Il y a tout plein d'informations et de chiffres intéressants pour mieux comprendre cette association complexe.

M. Norbert Jotterand demande également la parole pour parler de l'assemblée de l'AIEE qui s'est tenue le 9 novembre à Perroy. L'objet à l'ordre du jour était le budget, ce dernier se monte à CHF. 799'887, en augmentation par rapport au budget 2023. La raison de cette augmentation est principalement le coût de l'énergie ainsi que les produits pour les boues. Perroy paye le 47,58 % du montant, ce qui fait pour l'année 2024 le montant de CHF. 380'491. Le préavis a été accepté à la majorité des membres.

7. Préavis No 08/2023 : participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034. Demande de crédit de CHF 138'780.00 sur 10 ans ;

Le rapporteur de la commission gestion & finances, M. Charly Muller lit le rapport devant l'assemblée des conseillers.

Puis c'est au tour du rapporteur de la commission Ad Hoc, M. Jean-Pierre Perdrizat de prendre la parole et lire le rapport de la commission.

Le président ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote :

Au vote à main levée, à la majorité des 33 Conseillers et avec 2 abstentions d'adopter le
préavis 08/2023 portant sur la demande de crédit de
CHF. 138'780 sur 10 ans participation au fond régional
pour une mobilité collective et innovante

8. Préavis No 06/2023 : Budget 2024

Le président invite le rapporteur de la commission gestion & finances, M. Christophe Jaccoud, à lire le rapport devant l'assemblée.

Concernant la discussion sur ce préavis, le Président propose de passer chapitre par chapitre, et ensuite il sera discuté de l'amendement proposé par la commission.

Chapitre 1 : pages 1 -4 Administration générale

Mme. Menamkat demande quels sont les revenus liés à l'administration générale.

Le municipale M. Joerg Dreier répond qu'il y a une partie pour l'indexation des salaires et qu'il y a un poste, celui de concierge communal qui a été augmenté de 10 % par rapport au volume de travail. Le Président se permet de l'interrompre en précisant que la question porte sur les revenus et non les charges.

M. Joerg Dreier explique que la somme de CHF 53'500.- correspondant au remboursement de la caisse maladie pour l'absence de la secrétaire municipale, Mme. Reymond.

Chapitre 2 : pages 5-6 Finances	aucune question de l'assemblée
Chapitre 3 : pages 7- 12 Bâtiments	aucune question de l'assemblée
Chapitre 4 : pages 13-17 Travaux	aucune question de l'assemblée
Chapitre 5 : pages 18 Instruction publique et cultes	aucune question de l'assemblée
Chapitre 6 : page 19 Police	aucune question de l'assemblée
Chapitre 7 : page 20 Sécurité sociale	aucune question de l'assemblée

Ensuite le Président propose de passer à la discussion concernant l'amendement proposé par la commission de gestion et finance et qui concerne :

Porter le compte 140.3521.000 /Disren
de CHF.13'000 à CHF.45'000

Le municipal M. Joerg Dreier prend la parole pour expliquer la raison de cet amendement proposé. La semaine qui suit le conseil, la région Nyon va voter un crédit pour le centre sportif du Colovray, la part des communes environnantes comme Perroy sera de CHF.1'500'000, ce qui correspond à un montant de CHF.22,50 par habitant.

Lors de la séance entre la commission et la municipalité, M. Blanchard qui s'occupe de Région Nyon a fait la remarque que le montant était trop faible et devait être revu à la hausse. La municipalité est tout à fait d'accord avec cet amendement.

Il n'y a aucune demande d'intervention concernant l'amendement, donc le Président passe au vote à main levée sur la proposition d'amendement :

Au vote à main levée, à la majorité des 33 Conseillers et une abstention,
d'approuver l'amendement ci-après proposé par la commission de gestion et finance :

Porter le compte 140.3521.000 /Disren
de CHF.13'000 à CHF.45'000

Puis on passe au vote sur l'entier du préavis, soit le budget 2024 avec l'amendement accepté :

Au vote à main levée, à la majorité des 33 Conseillers et avec une abstentions
d'accepter le budget 2024 avec l'amendement de la commission gestion et finance.

9. Préavis No 07/2023 : Nouveau règlement de Police

Le Président invite le rapporteur de la commission ad hoc chargée d'étudier ce rapport à venir lire ledit rapport. M. Norbert Jotterand lit le rapport devant les conseillers.

Le Président ouvre la discussion sur ce nouveau règlement.

Un conseiller, M. Stéphane Bettens prend la parole et demande si des conseillers ont reçu le nouveau règlement de police avec la convocation générale de l'assemblée ?

Ensuite il demande qui est habilité dans la commune à faire respecter le règlement actuel de police ? La municipale Mme Saxer répond que c'est la sécurité publique qui s'occupe des parkings. Puis il y a M. Yann Chappuis qui a été assermenté et formé pour faire respecter le règlement de police. De plus il y a également M. Cesare Marchitto et M. Kushtrim Sadiku qui ont une partie du règlement. Selon les cas il y aura appel au 117 et c'est la police qui prendra le relais et appliquera le règlement communal.

M. Muller demande si un des conseillers a reçu le nouveau règlement de police ? Après quelques hésitations et vérifications, il a été constaté que le document de 50 pages n'était pas annexé au mail de convocation.

La secrétaire s'excuse et confirme que vu la grosseur du document, il n'avait pas été prévu de l'imprimer comme la brochure Budget 2024. Cette erreur n'a été détectée par personne avant d'arriver à ce point de la séance.

Seuls les membres de la commission ad Hoc ont eu accès à ce document pour préparer leur rapport.

Le Président précise que c'est bien dommage qu'aucune personne n'ait remarqué cet oubli.

Donc l'assemblée va voter pour déplacer ce préavis pour la prochaine séance qui aura lieu en mars 2024. M. Bettens demande si ce décalage aura un impact quelconque ?

Mme. Saxer répond à tous que les changements sont très minimes et le retard n'est pas catastrophique. De tout façon il y a un règlement de police en vigueur.

Le Président demande à l'assemblée de voter pour accepter le report de ce préavis pour la prochaine séance en mars prochain.

Au vote à main levée, à la majorité des 33 Conseillers, 6 avis contraires,
6 absentions le report du préavis 07/2023 à la prochaine séance
en mars 2024 est approuvé.

10. Divers et propositions individuelles

M. Jotterand pose une question de procédure, par rapport à la répartition du salaire du syndic entre les divers municipaux. Le préavis 07/2021 régit la façon dont sont répartis les salaires. Il demande si la municipalité s'est renseignée sur le droit de procéder ainsi.

La vice-syndic Mme Leprince-Ringuet précise que cela a déjà été accepté lors des comptes 2022. Pour la problématique du salaire du syndic, ce dernier est en arrêt maladie, c'est l'assurance perte de gain qui prend en charge son salaire. Pour elle, cela libère la commune de son salaire et la répartition de l'argent est parfaitement transparente dans les comptes.

M. Jotterand reprend la parole juste pour savoir si la procédure est autorisée ou pas. Le montant total n'est pas modifié selon la vice syndique mais selon M. Jotterand, ce n'est pas un montant total mais plus une somme allouée à des personnes bien spécifiques. La vice syndique rétorque que la question avait été posée au préfet, et cela peut être fait à nouveau pour dissiper tout souci futur.

M. Mueller prend la parole et précise que la commission de gestion et finances s'était posé la question et cela avait été mis dans le rapport et validé par le conseil.

La vice-syndic précise à nouveau que la question avait été posée à l'avocate de la commune et également au préfet pour se protéger de tout problème.

Le président demande s'il y a encore des conseillers qui désirent prendre la parole, et comme cela n'est pas le cas on passe au dernier point de la séance.

11. Accueil des jeunes citoyens

La parole est donnée à la municipalité.

La vice-syndique invite les 3 nouveaux jeunes citoyens à se présenter devant l'assemblée sous les applaudissement.

Les jeunes citoyens présent ce soir sont :

Mlle. Océane Roch
M. Anthony Merli
Mlle. Aurélie Jotterand

Mme. Leprince-Ringuet leur demande comment ils ont trouvé la séance, et elle les invite à participer à la vie politique de leur commune et à ne pas oublier d'aller voter.

Ils pourront sans autre revenir dans le public pour se faire une meilleure idée de ce qu'est la vie d'une commune.

Un cadeau leur est remis au nom de la Municipalité de Perroy.

Le Président clôt cette dernière séance de 2023 et souhaite à tous les conseillers ses meilleurs vœux pour d'excellentes Fêtes de fin d'année.

Au nom du Conseil communal :

Le Président



Antoine Dreier



La Secrétaire



Agnèle Kursner